Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 029-212900518-20260427-2026_04_27_047-DE

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

VILLE D'ERGUÉ-GABÉRIC

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

Rapporteur : Ghislaine KERGOAT

DÉLIBÉRATION n°2026-047 - DESSERTE ÉLECTRIQUE DE L'ALSH À CROAS SPERN - CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS

L'An deux mil vingt-six, le vingt-sept avril, les membres du Conseil municipal de la commune d'Ergué-Gabéric se sont réunis en séance à 19 h 00, à la salle des mariages, sur la convocation qui leur a été donnée le quinze avril, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 29 Présents : 29 Absents : 0 Votants : 29

Etaient présents : M. Damien ABOLIVIER, Mme Marie-Laure LE MEUR, M. Michel HOSTIOU, Mme Hatice DEMIR, M. Eric GUÉGUEN, Mme Anne PÉRENNES, M. Cédric PATINEC, M. Pierre-André LE JEUNE, M. René BIZIEN, Mme Annie DESTAILLATS, Mme Ghislaine KERGOAT, M. Claude MARCHAND, M. Frantz DASIVLA, M. Jean-Michel MOULLEC, Mme Stéphanie LE CREN, Mme Béatrice MONCUS, M. Florian HERRY, Mme Gwenn PÉRENNES, M. Ludovic DERRIEN, Mme Cécile LE COSSEC, M. Christophe COSMAO, Mme Virginie LE CORRE, M. Damien JÉGOU, Mme Coralie HUITRIC, Mme Audrey CAPITAINE, Mme Jasmine FUTCHER, Mme Marine THOMAS, M. Paul MONFORT, M. Killian LE GALL

Secrétaire de séance : Mme Ghislaine KERGOAT

♦♦♦

Dans le cadre de la desserte électrique du futur ALSH à Croas Spern, Enedis va engager des travaux pour la réalisation d'ouvrages souterrains sur l'emprise des parcelles communales suivantes : BK n°52, BK n°50, B n°1995, B n°1994, B n°2001.

À cet effet, il y a lieu d'établir une convention de servitudes entre les deux parties. Cette convention permettra d'autoriser le concessionnaire à intervenir et à implanter le réseau électrique sur les emprises communales.

Elle définit, par ailleurs, les caractéristiques de l'ouvrage et les conditions de son exploitation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de servitudes avec Enedis

P.J. : Plan de localisation, convention de servitudes

Le Maire,
Damien ABOLIVIER

